

(98/C 117/241)

QUESTION ÉCRITE E-3349/97**posée par Helena Torres Marques (PSE) à la Commission***(22 octobre 1997)**Objet:* Lutte contre la fraude

La Commission pourrait-elle indiquer quels sont les États membres de l'Union européenne qui ont déjà ratifié la «Convention sur la protection des intérêts financiers de l'UE»?

Réponse donnée par M^{me} Gradin au nom de la Commission*(20 novembre 1997)*

À ce jour, aucun des États membres n'a ratifié la «Convention sur la protection des intérêts financiers de l'UE».

La Commission tient à signaler que la date cible de la mi-1998 pour la ratification de cette Convention a été inscrite dans le programme d'action relatif à la criminalité organisée ⁽¹⁾ adopté par le Conseil «Justice et affaires intérieures» du 28 avril 1997. Ce programme d'action a ensuite été approuvé par le Conseil européen d'Amsterdam.

Par ailleurs, la Commission tient à faire observer qu'il est de la plus haute importance de recommander aux États membres non seulement de ratifier la Convention (ainsi que les protocoles à cette Convention et la Convention relative à la lutte contre la corruption impliquant des fonctionnaires des Communautés européennes ou des fonctionnaires d'États membres de l'Union européenne), mais aussi d'adopter les mesures permettant de les transposer dans le droit national.

⁽¹⁾ JO C 251 du 15.8.1997.

(98/C 117/242)

QUESTION ÉCRITE E-3369/97**posée par Giacomo Santini (UPE) à la Commission***(22 octobre 1997)**Objet:* Cercle sportif de la Communauté européenne — Club Euroski

Le cercle sportif de la Communauté européenne — Club Euroski organise trois fois l'an à l'intention des fonctionnaires de l'Union une semaine blanche à Bormio, Courmayeur et San Domenico.

Ce qui devrait être un programme pour la saison 1997/98 est en réalité un programme qui se répète dans le temps car le cercle sportif emmène depuis dix ans les fonctionnaires de l'Union dans les mêmes localités.

Lorsque l'auteur de la question a proposé que les destinations des vacances soient changées afin de garantir les mêmes opportunités à toutes les localités touristiques européennes, il lui a été répondu qu'on le remerciait de sa proposition mais que l'on ne saurait y donner suite car sinon on ferait du tort aux amis de Bormio, Courmayeur et San Domenico.

La Commission voudrait-elle procéder à une enquête afin de garantir la transparence et éviter les intérêts partisans au sein de cette organisation?

Réponse donnée par M. Liikanen au nom de la Commission*(17 novembre 1997)*

Dans le cadre de la politique sociale en faveur de son personnel, 50 cercles sportifs et culturels répondant à des critères déterminés sont agréés par la Commission. Le cercle «Euroski» n'en fait pas partie et ne peut donc être considéré comme cercle sportif de la Commission.

Les membres du cercle en question agissent à titre purement privé et il incombe en aucun cas à la Commission de lancer une enquête, ni d'intervenir dans leurs activités.